

**Concours no : 21-2017-2018-58 – 2<sup>e</sup> concours**

**Début d'affichage : 2017-12-21**  
**Fin d'affichage : 2018-01-18**

### **Nature du travail**

L'emploi d'orthopédaogogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habiletés cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignants et enseignantes et des autres intervenants et intervenantes scolaires et des parents.

### **Attributions caractéristiques**

L'orthopédaogogue participe à l'élaboration et la mise en application du plan de travail du service d'orthopédaogogie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Il ou elle contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; il ou elle procède à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en recueillant de l'information auprès des intervenants et intervenantes et des parents, en l'observant des différentes situations et en utilisant les tests appropriés.

Il ou elle participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; il ou elle participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; il ou elle collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et la l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Il ou elle participe avec les enseignants et enseignantes à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage.

Il ou elle accompagne et conseille les autres intervenants et intervenantes scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; il ou elle leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; il ou elle planifie, organise et anime des activités de formation.

Il ou elle conçoit, élabore et adapte du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; il ou elle peut regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontre ces groupes dans des activités spécifiques; il ou elle peut privilégier des rencontres individuelles pour certains élèves; il ou elle peut aussi choisir d'intervenir auprès de ces élèves à l'intérieur de la classe; il ou elle analyse et évalue les progrès de l'élève.

Il ou elle conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Il ou elle conseille et soutient les intervenants et intervenantes scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Il ou elle établit et maintient une collaboration avec les organismes partenaires; il ou elle communique avec les autres intervenants et intervenantes concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; il ou elle peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Il ou elle prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire. Il ou elle fait la rédaction des notes évolutives de ses suivis ainsi que le bilan des interventions et en fait l'évaluation.

### **Qualifications requises**

➤ Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthopédaogogie et en adaptation scolaire.

**Lieu de travail** : Polyvalente des Baies de Baie-Comeau

**Horaire de travail** : 35 heures/semaine, du lundi au vendredi

**Entrée en fonction** : du 22 janvier 2018 au 30 juin 2018

**Traitement** : De 42 907 \$ à 78 992 \$, selon la scolarité et l'expérience pertinente.

Les personnes intéressées devront, **avant 16h le 18 janvier 2018**, faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une copie conforme à l'original des diplômes et relevés de notes à l'adresse suivante :  
Commission scolaire de l'Estuaire, service des ressources humaines  
620, rue Jalbert, Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8,  
ou par télécopieur au (418) 589-2711 ou par courriel : [rh@csestuaire.qc.ca](mailto:rh@csestuaire.qc.ca)

La Commission scolaire de l'Estuaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.